

l'encouragea et le réjouit au moyen de la Loi en lui disant : « O homme de bien, celui qui conserve, dans leur intégrité, les dix actes excellents du corps, de la bouche et du cœur, a pour chaque défense cinq dieux, soit, pour les cinq défenses, vingt-cinq dieux, qui, pendant la vie présente, le protègent et empêchent qu'il soit traité injustement, et qui, dans les vies à venir, lui assureront la grande sagesse non-composée. » En entendant la Loi, le marchand conçut une nouvelle joie illimitée.

Plus tard, il revint dans son pays; or, ce pays ne connaissait aucunement la Loi bouddhique; il voulut donc y répandre les enseignements; mais, craignant qu'on ne les acceptât pas, il commença par instruire dans la religion qu'il avait lui-même reçue, son père et sa mère, ses frères, sa femme, et tous ses parents en ligne masculine et en ligne féminine; tous alors se soumirent à la Loi.

A mille *li* du pays de ce marchand, se trouvait un royaume où la population était fort heureuse et prospère, et où les denrées de prix étaient abondantes et de bonne qualité; cependant, depuis plus de cent années, toute relation était malheureusement interceptée entre ces deux royaumes qui n'avaient plus aucune communication entre eux; la raison en était qu'un Yakṣa demeurait sur la route et dévorait aussitôt les hommes qu'il pouvait saisir; le cas s'était déjà présenté à mainte reprise; voilà pourquoi on avait renoncé à toutes les allées et venues.

Ce marchand songea à part lui : « J'observe les défenses du Buddha; or, d'après ce que disent les livres saints, il y a vingt-cinq dieux par qui, sans qu'on en puisse douter, je serai aidé; j'ai entendu dire, d'autre part, que ce démon était tout seul; si donc je vais le soumettre, certainement je m'emparerai de lui. » En ce temps, il y avait plus de cinq cents autres marchands comme lui auxquels il dit : « Je possède une force extraordinaire qui me permet de soumettre les démons. Si vous pouviez vous rendre dans